



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

## Tiers-lieux et formation

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche

### Domaines secondaires

Économie territoriale , Orientation , Innovation , Formation professionnelle , ESS , Emploi , Création d'entreprise , Reprise d'entreprise

### Date de fin de publication

31 août 2024

Tiers-lieux, organismes de formation et acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi, vous souhaitez collaborer pour proposer des formations plus accessibles et plus attractives ? Cet appel à projets est peut-être fait pour vous !

## Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 31 août 2024.

Etude des dossiers au fur et à mesure.

Prise de décision au rythme des Commissions Permanentes (environ 6 par an).

## Objectifs

1. Faciliter l'accès à la formation professionnelle grâce à la mobilisation de tiers-lieux dans les territoires.
2. Favoriser les coopérations entre acteurs de l'orientation, de la formation et de

l'emploi, y compris les entreprises du territoire, afin de susciter des approches pédagogiques innovantes et des projets communs.

## Bénéficiaires

Les réponses à cet appel à projets sont à déposer dans le cadre d'un collectif regroupé via un accord de partenariat qui comprend au moins :

un tiers-lieu : toute structure identifiée dans la [carte régionale des tiers-lieux](#) (mise à jour régulière) ;

un organisme de formation ou un CFA - Centre de Formation d'Apprentis - dont l'activité principale est la formation professionnelle.

Au-delà des tiers-lieux et des acteurs de la formation, les collectifs pourront inclure d'autres partenaires pertinents :

relevant du champ de l'information, de l'orientation ou encore de l'emploi (ERIP, Missions Locales, Pôle Emploi...)

appartenant à une branche ou une filière professionnelle, à une entreprise, à une structure de l'insertion par l'activité économique, à une coopérative d'activité et d'emploi, à un établissement d'enseignement scolaire ou supérieur, à une tête de réseaux de tiers-lieux ou de la formation, à un laboratoire de recherche...

## Montant

**Taux d'intervention** : 70% maximum des dépenses éligibles.

**Montant de l'aide** : entre 20 000 euros et 300 000 euros HT.

**Durée de l'aide** : 2 ans maximum (les projets devront se terminer au plus tard le 31 août 2026).

**Dépenses éligibles** : toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) liées à la conception et à la mise en œuvre des projets, hors coûts liés à l'acquisition de terrain, la construction de bâti et aux investissements immobiliers.

**Exemples de dépenses de fonctionnement éligibles** : ingénierie, animation, accompagnement, communication, charges de fonctionnement...

NB : Les coûts liés aux frais pédagogiques, à l'ingénierie de formation ou à la formation des formateurs et animateurs sont éligibles uniquement dans une logique expérimentale. Une action de formation expérimentale est une action co-construite par le groupement qui se distingue des actions déjà dispensées dans le territoire dans le cadre du Programme Régional de Formation par sa nature (modalités pédagogiques, rythme, public...) et par ses contenus (relatifs à des activités professionnelles nouvelles ou en mutation...).

**Exemples de dépenses d'investissement éligibles** : travaux, matériels et équipements.

NB : les dépenses d'investissement ne pourront pas dépasser 40% du coût total du projet.

## Critères de sélection

La Région Nouvelle-Aquitaine sera particulièrement attentive aux projets :

- situés en zone rurale ;
  - permettant de faciliter l'accès à la formation des personnes sans emploi peu ou pas qualifiées, des jeunes suivis par les missions locales, des bénéficiaires du RSA, des apprentis, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation d'illettrisme ...
  - appuyés sur un état des lieux mettant en exergue les besoins des apprenants et des employeurs du territoire et la complémentarité entre le projet et les actions déjà conduites par les acteurs locaux notamment en matière d'offre de formation ;
  - identifiant les complémentarités avec les Espaces Régionaux d'Information de Proximité (ERIP) déployés dans les territoires pour l'information sur la formation, les métiers, l'emploi et la création d'activité ;
  - proposant des modalités pédagogiques actives et collaboratives telles que l'AFEST- Action de Formation en Situation de Travail ;
  - visant les objectifs de la feuille de route régionale dédiée à la transition écologique NéoTerra.
- Ancrage territorial du projet : cohérence entre les objectifs et les besoins territoriaux, complémentarité avec l'existant ;
- Caractère innovant pour rendre les formations plus accessibles, plus attractives, et renforcer les coopérations entre acteurs ;
- Pertinence des partenariats, clarté et robustesse de la gouvernance ;
- Portée du projet : capacité du projet à toucher une diversité de publics et

d'acteurs ;  
Pérennité du projet : perspective d'un modèle économique viable ;  
Qualité du processus de suivi, d'évaluation et de documentation.

## Comment faire ma demande ?

Le porteur de projet peut échanger avec l'équipe de la Direction de l'Action Territoriale du pôle Formation de la Région (les contacts par département sont indiqués dans le dossier de candidature) afin de faire connaître son projet, d'identifier les axes d'amélioration potentielle pour finaliser son dossier de candidature. Les projets sont instruits en toute confidentialité.

Les porteurs de projets peuvent par ailleurs s'ils le souhaitent solliciter le réseau des tiers-lieux porté par la Coopérative Tiers-lieux pour bénéficier de ses conseils et recommandations afin d'enrichir le projet ([contact@tierslieux.net](mailto:contact@tierslieux.net))

**Le dossier de candidature et le budget prévisionnel sont à télécharger ci-dessous, à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante :**

[aap.tierslieux.formation@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aap.tierslieux.formation@nouvelle-aquitaine.fr)

## Correspondants

Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

06.15.36.25.91

Direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale

06.09.50.16.30